

22N03

Lac Tétépisca

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renoué, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renoué, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Substance extraite:
 G Gravier, O Dolomite, U Autre
 S Sable, I Inconnu, P Ferreux, C Calcite
 C Calcium, J Terre jaune, R Résidu minier inertes, X Calcaire
 E Pierre dimensionnelle, M Marbre, S Sable
 E Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

Statut du site d'extraction:
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'état ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbain
- Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de réserve et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissanan de Bétiame, Essipit, Machevish, Nutsukuan

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 21°31' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 5,07

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator) ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique

648000m E. Coordonnée UTM. Zone 19

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

02N03

02N04

02N05

02N06

02N07

02N08

02N09

02N10

02N11

02N12

02N13

02N14

02N15

02N16

02N17

02N18

02N19

02N20

02N21

02N22

02N23

02N24

02N25

02N26

02N27

02N28

02N29

02N30

02N31

02N32

02N33

02N34

02N35

02N36

02N37

02N38

02N39

02N40

02N41

02N42

02N43

02N44

02N45

02N46

02N47

02N48

02N49

02N50

02N51

02N52

02N53

02N54

02N55

02N56

02N57

02N58

02N59

02N60

02N61

02N62

02N63

02N64

02N65

02N66

02N67

02N68

02N69

02N70

02N71

02N72

02N73

02N74

02N75

02N76

02N77

02N78

02N79

02N80

02N81

02N82

02N83

02N84

02N85

02N86

02N87

02N88

02N89

02N90

02N91

02N92

02N93

02N94

02N95

02N96

02N97

02N98

02N99

02N00

02N01

02N02

02N03

02N04

02N05

02N06

02N07

02N08

02N09

02N10

02N11

02N12

02N13

02N14

02N15

02N16

02N17

02N18

02N19

02N20

02N21

02N22

02N23

02N24

02N25

02N26

02N27

02N28

02N29

02N30

02N31

02N32

02N33

02N34

02N35

02N36

02N37

02N38

02N39

02N40

02N41

02N42

02N43

02N44

02N45

02N46

02N47

02N48

02N49

02N50

02N51

02N52

02N53

02N54

02N55

02N56

02N57

02N58

02N59

02N60

02N61

02N62

02N63

02N64

02N65

02N66

02N67

02N68

02N69

02N70

02N71

02N72

02N73

02N74

02N75

02N76

02N77

02N78

02N79

02N80

02N81

02N82

02N83

02N84

02N85

02N86

02N87

02N88

02N89

02N90

02N91

02N92

02N93

02N94

02N95

02N96

02N97

02N98

02N99

02N00

02N01

02N02

02N03

02N04

02N05

02N06

02N07

02N08

02N09

02N10

02N11

02N12

02N13

02N14

02N15

02N16

02N17

02N18

02N19

02N20

02N21

02N22

02N23

02N24

02N25

02N26

02N27

02N28

02N29

02N30

02N31

02N32

02N33

02N34

02N35

02N36

02N37

02N38

02N39

02N40

02N41

02N42

02N43

02N44

02N45

02N46

02N47

02N48

02N49

02N50

02N51

02N52

02N53

02N54

02N55

02N56

02N57